

## Séance publique du 10 octobre 2006

### Délibération n° 2006-3680

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Inventaire et connaissance des milieux aquatiques remarquables et plantation de haies - Subventions à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné, sur le territoire communautaire, des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe, depuis plusieurs années, des projets nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004 relatif aux compétences de la Communauté urbaine a prévu, dans son article 1er, que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent.

La Frapna section Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

La Frapna Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore présentes sur la Communauté urbaine et dans le reste du département du Rhône. Elle réalise des inventaires permettant de connaître la répartition et les espèces présentes, de connaître leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la Frapna du Rhône mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

#### *Le programme d'actions pour 2006*

Dans le cadre de son programme d'actions pour 2006, cinq axes de travail de la Frapna recourent les préoccupations de la Communauté urbaine :

- le castor : après plusieurs années de suivi de la population du castor et avoir initié une première campagne de sensibilisation des acteurs, la Frapna Rhône propose de poursuivre ses actions de sensibilisation des acteurs sur la présence et la préservation du castor, notamment dans le val de Saône. Dans une perspective de généralisation et de communication grand public, la Frapna envisage la publication d'une revue : Les cahiers nature-culture. Le premier numéro sera consacré au castor et 200 exemplaires seraient mis à disposition de la Communauté urbaine,

- le blaireau : la campagne de protection menée en 2004 a permis de réaliser un premier état de la connaissance de cet animal plutôt installé dans l'est lyonnais. En 2005, des premières actions de prévention ont commencé à se mettre en place. Pour 2006, la Frapna propose la poursuite de ces actions, ainsi que la poursuite de l'état des lieux sur le secteur ouest de l'agglomération, entre les autoroutes A 6 et A 7,

- les habitats aquatiques remarquables : la Frapna propose de finaliser l'atlas de ces habitats reprenant la localisation et la caractérisation de ces milieux ainsi que les menaces et enjeux qu'ils portent dont l'élaboration a démarré avec l'état des lieux en 2004. Elle propose également sur un site-test d'établir en partenariat avec les propriétaires, les élus et les techniciens, des préconisations de gestion,

- le hérisson : en 2005 la Frapna a lancé une enquête sur le hérisson, espèce protégée au niveau national. Il est proposé de poursuivre les campagnes de sensibilisation du grand public à travers les enseignes commerciales et d'approfondir les connaissances sur l'évolution de l'espèce sur trois types de territoires (rural, périurbain et urbain),

- les haies champêtres : dans la continuité des actions initiées en 2005, il est proposé de poursuivre le travail engagé à Irigny par des opérations de contrôle-suivi des plantations, voire de régénération le cas échéant.

Le coût total de l'ensemble des projets est évalué à 39 620 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation à ces actions au taux de 51,20 %, soit 20 270 €, dont 2 000 € pour la première édition des cahiers nature-culture.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 19 septembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la participation de la Communauté urbaine au programme 2006 d'actions proposées par la Frapna Rhône pour l'inventaire et la connaissance des milieux aquatiques remarquables et la plantation de haies à hauteur de 20 270 €, soit 51,20 % du coût total.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,